

## COMMUNE DE MAGNÉ

### Délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

ET LE 10 AVRIL A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE GERARD, MAIRIE

Date de la convocation : **4 AVRIL 2025**

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, ALLEIN Aurélie, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, HAGNIER Maryse, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, VALLET Jean-Claude, VIOLLET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie

**Étaient excusés et représentés :** BODET Roger à LABORDERIE Gérard, GUILBOT Bernard à FICHET Éric, DUQUEROUX Franck à PATEJ Laurence, PRIVE Franck à VIOLLET Etienne

**Étaient excusées et non représentées :**

**Était Absent :**

**Secrétaire de séance :** CHAUVET Francette

**Réf. : 2025\_04\_06**

**Complète la délibération n° 2025\_04\_05 du 10 avril 2025**

#### **Objet : Convention de partenariat pédagogique avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA) – études aménagement Quai de Sèvre**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BILLAUD Sébastien, adjoint, qui expose au conseil municipal que la municipalité, suite à l'enfouissement des réseaux, souhaite aménager le Quai de Sèvre. Pour réaliser une étude de première approche ; il est souhaité de faire appel aux étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA).

Une convention de partenariat pédagogique permet d'engager cette action et d'en déterminer les modalités avec un cahier des charges donnée. Ainsi, la commune et l'ensa Nantes ont construit un partenariat pédagogique pendant l'année universitaire 2024-25 pour les élèves de master : suivant une approche pluridisciplinaire, les étudiants de l'ensa Nantes sont amenés, dans le cadre de leur formation initiale et de leur projet de fin d'études, à créer et proposer des projets expérimentaux. Au terme d'un exercice pédagogique du second semestre organisé par l'ensa Nantes, la réponse au sujet proposé par les porteurs du projet est réalisée sous forme d'un prototype, dans le cadre du présent partenariat. Le prototype est un outil de travail utilisé pour tester une solution. Cette phase de conception-réalisation est une aide à la décision pour avancer sur le sujet proposé par les porteurs du projet. Le prototype est par définition un objet non complètement abouti, qui résout des questionnements, qui peut en poser d'autres, et qui est potentiellement développable en projet construit. Cette dernière phase de développement est à la charge des porteurs du projet après la livraison du prototype par les étudiants.

Les étudiants ont été rencontrés en mars 2025 avec leur professeur, ils viendront à plusieurs reprises sur site. La remise d'un prototype doit être avant le 13 juillet 2025.

Dans ce cadre, la commune s'engage à accompagner la réalisation du projet à travers une subvention de 13 000,00 € votée lors de cette même séance par délibération n° 2025\_04\_05.

Il est nécessaire de signer la convention correspondante, transmise à chaque conseiller, pour formaliser et confirmer le partenariat.

Un débat s'engage. Monsieur le Maire soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité des votants (1 ABSTENTION – Mme TROMAS Catherine)** décide de :

- **APPROUVER** le partenariat pédagogique avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSA) dans les termes et les conditions de la convention précitée ;
- **INSCRIRE** la sommes au BP 2025 aux chapitre et article correspondants ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué, à signer la convention correspondante et tout acte en conséquence de la présente.

**Fait et délibéré, A Magné, le 10 avril 2025, au registre sont les signatures**

**Le Maire,  
Gérard LABORDERIE**

**La secrétaire,  
CHAUVET Francette**